

paroisse, il fut décidé, au sujet des cabaretiers, que le nombre en serait fixé à trois, comme suffisant au besoin de la paroisse et des voyageurs; qu'il ne leur serait pas permis de vendre à boire chez eux, à aucun domicilié de la paroisse, mais seulement aux voyageurs passant dans la dite paroisse, et cela sans risque de les enivrer. Qu'une requête dressée par M. le curé, serait présentée par le marguillier en charge à monsieur l'Intendant, pour le prier d'autoriser, sous les conditions exprimées dans la dite requête et conformément à la délibération de l'assemblée de la paroisse, Etienne Pagez, Adrien Pichez et Pierre Dorez, à vendre et fournir dans la dite paroisse les boissons nécessaires, tant aux malades et autres personnes de la paroisse, qu'aux voyageurs passant par la dite paroisse.

Un mémoire du nombre des paroissiens, de l'état de la paroisse et des revenus de la fabrique, dressé par M. Voyer, conformément à l'ordre de Monseigneur dans un mandement pour la visite, et présenté à Sa Grandeur lors de sa visite, nous fait connaître plusieurs choses intéressantes au sujet de la paroisse.

Il y avait alors, en 1749, suivant ce mémoire, quatre-vingt-treize familles, ayant des terres et payant dîmes. (Ces 93 familles, en les supposant chacune composée de six personnes, indiqueraient que la paroisse aurait formé un total de 558 individus.) Il y avait de plus trois ménages de gens de métier, et de plus un maître d'école. Le nombre des communicants était de 332. Le nombre des bancs dans l'église, qui n'avait d'abord été que de 27, avait été augmenté de trois; sur le nombre desquels, deux, savoir celui de la famille Motard et celui du bedeau, ne payaient pas de rente. Les 28 autres payaient de rente quatre boisseaux de blé chaque, ce qui formait pour les 28 bancs, 37 minots plus un boisseau de blé. Le blé se vendait de trois à quatre livres au plus cher, et le plus souvent il était taxé par les Intendants.

Dans le même temps, il y avait un pont de bateaux sur la rivière Jacques-Cartier, à l'endroit nommé alors le "remous de Cadieu." Cette place est au-dessus du pont actuel. Ce pont de bateaux était le seul moyen de communication avec la paroisse voisine; et selon la remarque de M. Voyer, le passage sur ce pont était très dangereux, surtout la nuit. Ce pont, au reste, n'a existé que peu de temps. Les chemins dans la paroisse étaient aussi, en plusieurs endroits, dans un mauvais état.